



FORMATION « Elus, maîtrisez la commercialisation de vos bois ! »

Le 14/09/2021 – 10h30 – 12h00 – Par visioconférence

Ou le 19/10/2021 – 10h30 – 12h00 – Par visioconférence

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Caroline GALLES (Communes Forestières PACA)

Objectif général de la formation : Choisir le mode de commercialisation le plus adapté à chaque lot de bois.

Objectifs opérationnels : Déterminer le mode de vente le plus adapté pour chaque lot de bois • Suivre une vente ONF de bois en ligne

10h00 – 10h30 Connexion et accueil des participants

10h30 – 10h40 **Ouverture et présentation de la formation**

10h40 – 11h15 **Choisir son mode de vente en fonction de sa stratégie de commercialisation**

- Les différents modes de vente possibles
- Rôle de l' élu dans la commercialisation de ses bois
- Les dispositions à fixer en tant qu' élu

11h15 – 11h40 **Prendre connaissance des offres et connaître les tendances du marché**

- Tutoriel pour suivre la vente en ligne

11h40 – 11h55 **Actualité : Connaître la contribution des communes forestières au financement de la gestion des forêts publiques**

11h55 – 12h00 **Réponse au questionnaire de satisfaction**

12h00 Conclusion

COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 65 43 93 · Fax 04 42 51 03 88
paca@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance des formations par visioconférence
- Présentation et exposé théorique
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via l'adresse email inscription@communesforestieres.org, soit via le formulaire en ligne.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à ces formations est fixée respectivement aux **13 septembre 2021 et au 18 octobre 2021**.

Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à ces formations.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.



REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

La formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.

L'association des Communes Forestières départementale prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais de 50 euros est habituellement demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 65 43 93 · Fax 04 42 51 03 88
paca@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres